



MISE À JOUR DE 2025 SUR L'ABONDANCE DES REPRODUCTEURS ET LES CARACTÉRISTIQUES BIOLOGIQUES DU BAR RAYÉ (*MORONE SAXATILIS*) DU SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

CONTEXTE

Le Secteur de la gestion des pêches et des ports de Pêches et Océans Canada (MPO) a demandé une mise à jour sur l'état du stock de bar rayé (*Morone saxatilis*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent (sGSL), y compris l'abondance des reproducteurs et les caractéristiques biologiques. La présente Réponse des sciences sur les pêches découle de l'examen régional par les pairs effectué le 11 décembre 2025 sur la Mise à jour des indicateurs du stock de bar rayé (*Morone saxatilis*) jusqu'en 2025 dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

AVIS SCIENTIFIQUE

État du stock

- Le stock se trouvait dans la zone de prudence du cadre de l'approche de précaution en 2025.
- L'estimation médiane du nombre d'œufs produits par les bars rayés reproducteurs dans la rivière Miramichi Nord-Ouest en 2025 est d'environ 40 000 millions, ce qui est au-dessus du point de référence limite (PRL) de 17 300 millions d'œufs et en dessous du point de référence supérieur (PRS) potentiel de 54 300 millions d'œufs.

Tendances du stock

- L'estimation médiane du nombre d'œufs chez les bars rayés reproducteurs a dépassé le PRL pour toutes les années évaluées depuis 2017, tandis que le PRS potentiel n'a été dépassé qu'une seule fois (zone saine en 2017) durant la série chronologique débutée en 1994.
- L'estimation médiane de la population de bars rayés reproducteurs dans la rivière Miramichi Nord-Ouest a augmenté en trois étapes depuis la période de 1996 à 2000, alors que le nombre moyen de reproducteurs était inférieur à 5 000. Le nombre moyen de reproducteurs a augmenté entre 2001 et 2006 pour atteindre plus de 20 000, entre 2007 et 2010 pour atteindre plus de 60 000, et entre 2011 et 2025 pour atteindre plus de 300 000. Une exception a eu lieu en 2017, lorsque l'abondance maximale des reproducteurs a été estimée à un peu moins d'un million de poissons.
- En 2025, environ la moitié des individus adultes de la population de bars rayés du sGSL se trouvait dans la plage de rétention réglementaire de 50 à 65 cm de longueur totale (46 à 61 cm de longueur à la fourche) pour la pêche récréative; environ 60 % d'entre eux se trouvaient dans la plage de rétention de 50 à 80 cm de longueur totale (46 à 75 cm de longueur à la fourche) pour la pêche commerciale communautaire.

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

- Les considérations relatives aux écosystèmes et aux changements climatiques qui influencent la productivité du stock sont incertaines, mais pourraient favoriser la productivité du bar rayé.

Avis sur le stock

- Comme l'indicateur de l'état du stock dans cette mise à jour intermédiaire demeure dans la zone de prudence, l'approche de précaution suggère que les décisions de gestion devraient viser à favoriser la croissance du stock. Ainsi, le plus récent avis d'évaluation du stock demeure valide (MPO 2021).

BASE DE L'ÉVALUATION**Détails de l'évaluation****Année d'approbation de l'approche d'évaluation**

Le modèle hiérarchique bayésien utilisé pour estimer l'abondance des bars rayés reproducteurs dans la rivière Miramichi Nord-Ouest a été approuvé en 2011 (Chaput et Douglas 2011). Depuis 2014, le modèle a été ajusté afin de tenir compte du comportement de reproduction observé chez les individus porteurs d'une étiquette acoustique interne (MPO 2015). Des points de référence pour le bar rayé dans le sGSL ont été mis au point en 2021 (MPO 2021, Chaput et Douglas 2022).

Type d'évaluation

Mise à jour pour une année intermédiaire.

Date de l'évaluation précédente

1. La dernière évaluation complète du bar rayé dans le sGSL remonte à 2021 (MPO 2021).
2. La dernière mise à jour provisoire pour le bar rayé dans le sGSL remonte à décembre 2024 (MPO 2025).

Approche d'évaluation du stock

1. Catégorie générale : Modèle d'évaluation d'un stock unique.
2. Catégorie spécifique : Fondée sur des indices (y compris les indices dépendants et indépendants de la pêche).

Hypothèse sur la structure du stock

Dans le sGSL, le seul lieu de fraie qui produit avec certitude un recrutement annuel est la rivière Miramichi Nord-Ouest (COSEPAC 2004, 2012). Par conséquent, le bar rayé du sGSL est considéré comme une seule unité biologique aux fins de l'évaluation et de la gestion.

Points de référence

- Point de référence limite (PRL) : Estimation médiane des œufs qui donnent lieu à 50 % de la valeur K de Beverton-Holt (demi-saturation) : 17 300 millions d'œufs (MPO 2021).
- Point de référence supérieur (PRS) potentiel : estimation médiane des œufs à 80 % de la B_{RMD} : 54 300 millions d'œufs (MPO 2021).

- Niveau d'exploitation de référence : Médiane du taux d'exploitation : 0,14 (intervalle du 5^e au 95^e centile [0,13 à 0,16]; MPO 2021).

Données

Les données d'entrée du modèle de population sont les suivantes :

- Données de marquage et de recapture du bar rayé (1995, 1997-2005, 2007-2009).
- Données sur les prises accessoires de bar rayé dans la pêche commerciale du gaspareau dans la rivière Miramichi Nord-Ouest utilisées dans les analyses des captures par unité d'effort (CPUE; 1994-2025).
- Données de télémétrie des bars rayés portant des émetteurs acoustiques (2014-2025).
- Répartition des bars rayés selon la taille (mai-juin 1994-2025).

Le modèle hiérarchique bayésien utilisé dans les évaluations précédentes du bar rayé dans le sGSL a été appliqué aux données sur les prises accessoires, utilisées dans les analyses des CPUE en 2025, provenant de la pêche du gaspareau dans la rivière Miramichi Nord-Ouest (Chaput et Douglas 2011). À l'aide de l'approche décrite dans Bradford et Chaput 1997, les données sur les prises accessoires de bar rayé recueillies entre le 3 juin et le 12 juin 2025 ont été utilisées pour estimer l'abondance des bars rayés reproducteurs (figure A1).

Depuis 2014, le modèle a été ajusté afin qu'on puisse tenir compte du comportement de reproduction observé chez les individus porteurs d'une étiquette acoustique interne (MPO 2015). On a présumé que les taux de capture aux dates d'échantillonnage individuelles étaient proportionnels à l'abondance de bars rayés adultes dans la rivière Miramichi Nord-Ouest. En 2025, le pourcentage de bars porteurs d'une étiquette acoustique ($n = 68$) dans la rivière Miramichi est passé de 51 % le 3 juin à 3 % le 12 juin (figure A1).

ÉVALUATION

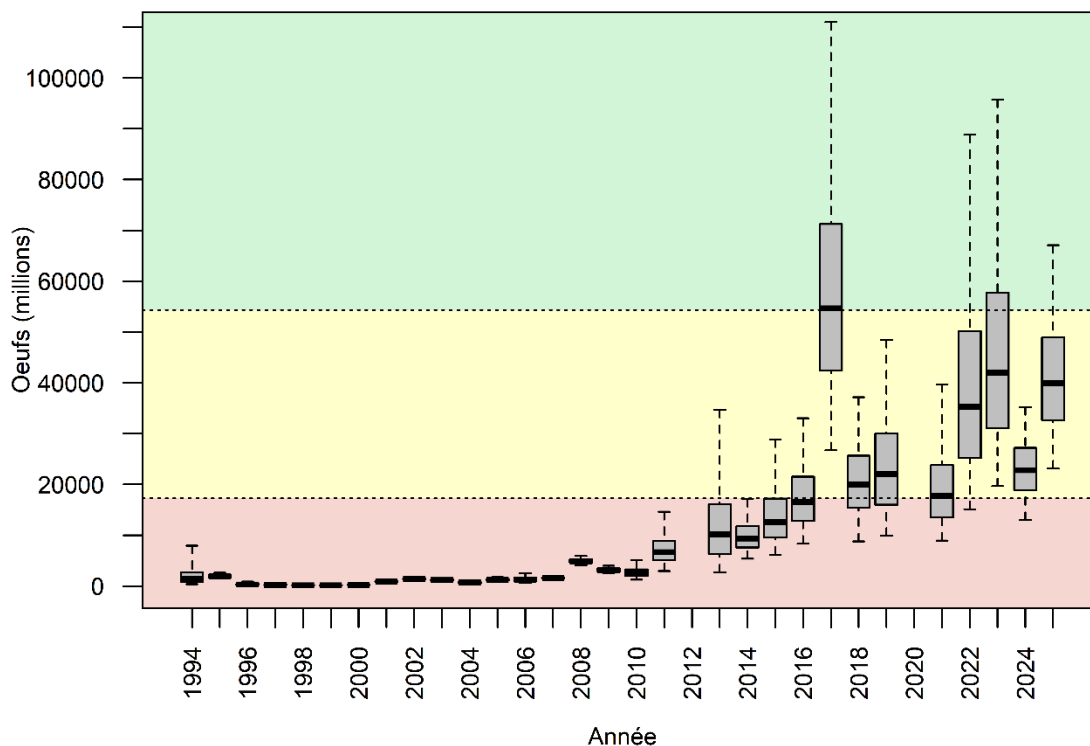


Figure 1 : Estimation médiane (ligne pleine horizontale), intervalle du 25^e au 75^e centile (barre grise) et intervalle du 5^e au 95^e centile (ligne tiretée verticale) du nombre d'œufs de bars rayés reproducteurs entre 1994 et 2025, sauf en 2012 et en 2020, années où il n'était pas possible de faire des estimations (MPO 2013, MPO 2022). On considère que les données de 2010 représentent une sous-estimation de la situation réelle, car la fraie a eu lieu plus tôt qu'à l'habitude (Douglas et Chaput 2011). Les zones critique (en bas), de prudence (au milieu) et saine (en haut) de l'approche de précaution sont représentées par les couleurs rouge, jaune et vert, respectivement, et délimitées par des lignes pointillées horizontales (MPO 2021).

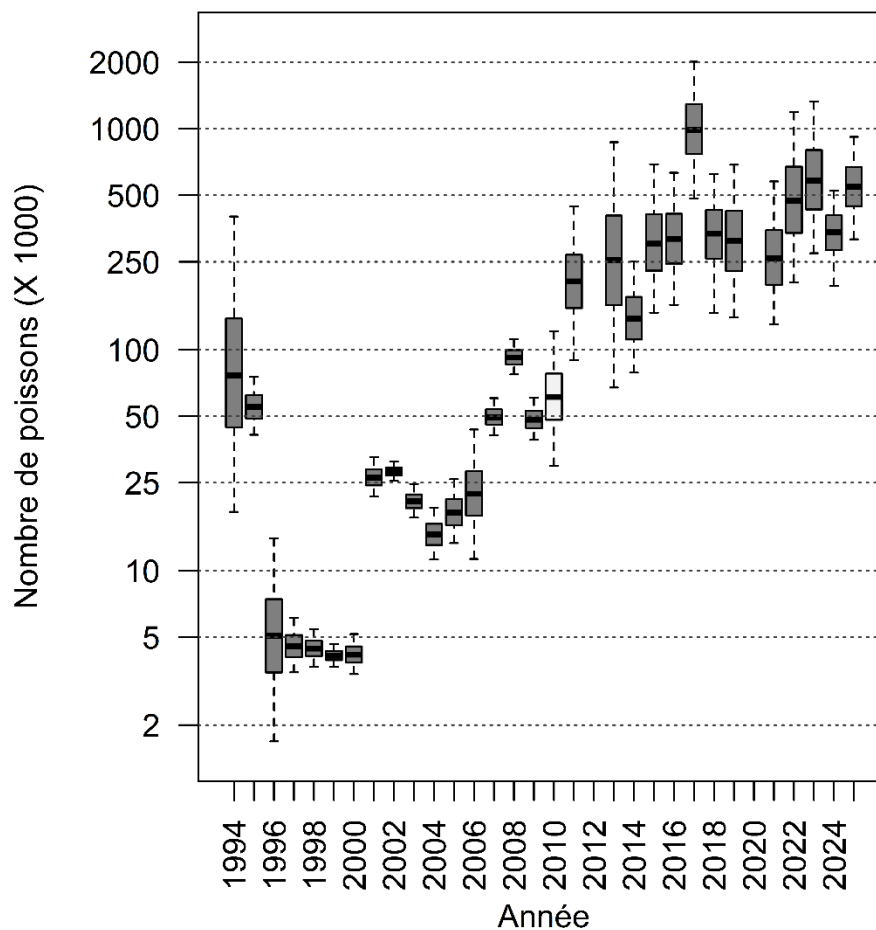


Figure 2 : L'abondance estimée des bars rayés reproducteurs dans la rivière Miramichi Nord-Ouest entre 1994 et 2025 est indiquée sur une échelle logarithmique. Le diagramme de quartiles est interprété comme suit : la ligne pleine représente la valeur médiane, les boîtes représentent la plage interquartile et les lignes verticales tiretées représentent l'intervalle entre le 5^e et le 95^e centile. On considère que les données de 2010 (boîte non ombragée de la plage interquartile) représentent une sous-estimation de la situation réelle, car la fraie a eu lieu plus tôt qu'à l'habitude (Douglas et Chaput 2011), et aucune estimation n'était disponible pour 2012 et 2020 (MPO 2013, MPO 2022).

État du stock et tendances

L'abondance des bars rayés reproducteurs a été estimée à 547 300 poissons (intervalle du 5^e au 95^e centile de 316 500 à 918 500) en 2025 (figure 2).

Compte tenu des estimations de l'abondance des bars rayés reproducteurs et de la taille (longueurs à la fourche) des adultes échantillonnés en mai et en juin, l'estimation médiane du nombre d'œufs chez les bars rayés reproducteurs pour 2025 était d'environ 40 000 millions (méthodologie dans MPO 2021 et Chaput et Douglas 2022). L'estimation médiane des œufs était supérieure au PRL de 17 300 millions d'œufs et inférieure au PRS potentiel de 54 300 millions d'œufs, ce qui place le bar rayé dans la zone de prudence du cadre de l'approche de précaution (figure 1; MPO 2021). Depuis le début de la série chronologique en 1994, l'estimation médiane du nombre d'œufs chez les bars rayés reproducteurs a d'abord dépassé le PRL en 2017 et est restée dans la zone de prudence chaque année évaluée depuis.

Le nombre médian d'œufs chez les bars rayés reproducteurs était supérieur au PRS une fois, en 2017 (figure 1).

Environ la moitié des bars rayés mesurés aux filets-trappes repères du MPO au printemps et à l'automne 2025 se trouvaient dans la plage de rétention réglementaire de 50 à 65 cm de longueur totale (46 à 61 cm de longueur à la fourche) pour la pêche récréative (tableau 1, figure 3); environ 60 % d'entre eux se trouvaient dans la plage de rétention de 50 à 80 cm de longueur totale (46 à 75 cm de longueur à la fourche) pour la pêche commerciale communautaire.

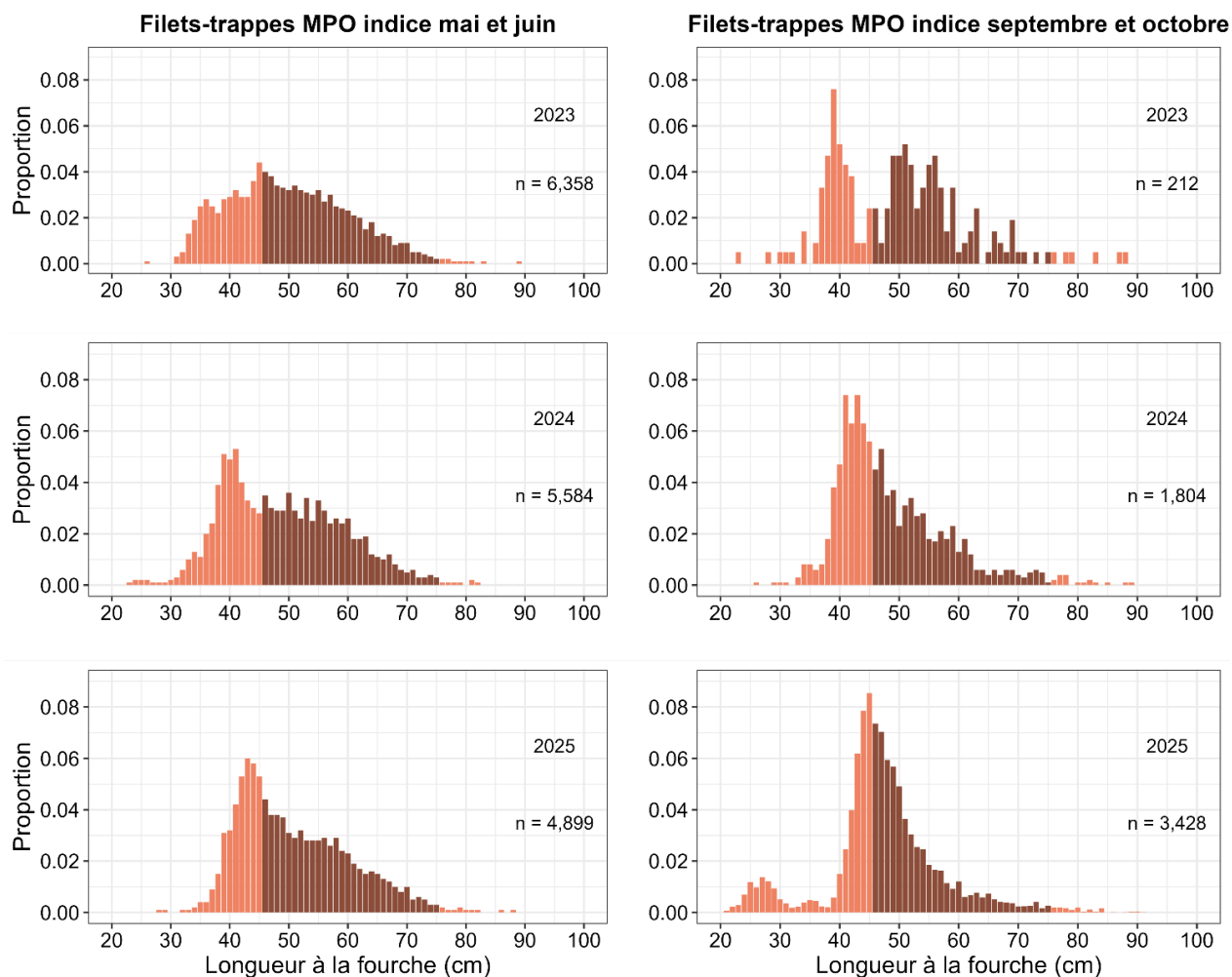


Figure 3 : Distributions des fréquences relatives de longueur à la fourche (cm) des bars rayés échantillonnés en mai et en juin (graphiques de gauche) et en septembre et en octobre (graphiques de droite) dans les filets-trappes repères du MPO en 2023 (rangée du haut), en 2024 (rangée du milieu) et en 2025 (rangée du bas). La zone ombragée foncée représente les bars rayés dans la plage de rétention réglementaire actuelle pour la pêche récréative (longueur à la fourche de 46 à 61 cm, soit l'équivalent d'une longueur totale de 50 à 65 cm) et la pêche commerciale communautaire (longueur à la fourche de 46 à 75 cm, soit l'équivalent d'une longueur totale de 50 à 80 cm).

Tableau 1 : Proportions de bars rayés adultes (longueur à la fourche présumée supérieure ou égale à 30 cm) dont la longueur à la fourche se situe entre 30 et 45 cm, entre 46 et 61 cm (ce qui équivaut à la longueur totale actuellement autorisée par le règlement sur la conservation des prises dans le cadre de la pêche récréative, soit entre 50 et 65 cm), entre 62 et 75 cm, et au-dessus de 75 cm au printemps (mai-juin) et à l'automne (septembre-octobre) en 2023, en 2024 et en 2025.

Longueur à la fourche	2023		2024		2025	
	Mai-juin	Sept.-oct.	Mai-juin	Sept.-oct.	Mai-juin	Sept.-oct.
30-45 cm	37 %	37 %	41 %	47 %	37 %	37 %
46-61 cm	49 %	49 %	46 %	44 %	48 %	56 %
62-75 cm	13 %	11 %	12 %	7 %	14 %	6 %
> 75 cm	1 %	3 %	1 %	2 %	1 %	1 %

Historique des pêches

En raison de préoccupations liées à la conservation, la pêche commerciale du bar rayé dans le sGSL a été fermée en 1996, et la pêche récréative est devenue une pêche avec remise à l'eau. En 2000, les eaux intérieures et côtières du sGSL ont été fermées à la pêche récréative, et la pêche autochtone à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) a été suspendue. Avec l'accroissement de l'abondance du bar rayé, la pêche autochtone à des fins ASR a été rétablie en 2012 et la pêche récréative a été rouverte en 2013, avec une limite quotidienne de prises d'un poisson avec une longueur totale de 55 à 65 cm. Entre 2013 et 2018, les restrictions pour la pêche à la ligne ont été progressivement assouplies; la limite quotidienne de prises, la saison de conservation et la taille des créneaux ont augmenté. À titre de mesure de conservation, depuis 2017, la zone de fraie du bar rayé est fermée à la pêche à la ligne pendant le pic de la fraie. En 2018, la limite quotidienne de prises pour la pêche récréative est passée à trois poissons, et un projet pilote de pêche commerciale communautaire a été lancé avec une allocation de 50 000 poissons. En 2024, d'autres changements ont été apportés à la gestion, notamment l'augmentation à quatre poissons de la limite quotidienne de prises pour la pêche récréative et l'autorisation provisoire, pour un nombre limité de pêcheurs commerciaux du homard dans la zone de pêche du homard (ZPH) 25, de conserver les prises accessoires de bar rayé. En 2025, la conservation des prises accessoires de bar rayé dans le cadre de la pêche au homard a été autorisée dans toutes les ZPH pour un nombre limité de pêcheurs. Dans l'est du Nouveau-Brunswick, entre le 19 juin et la fin des saisons de pêche respectives, les 500 premiers bars rayés mesurant entre 50 et 65 cm (longueur non précisée, à la fourche ou totale) par titulaire de permis de pêche au gaspateau devaient être conservés quotidiennement. Sur l'allocation supplémentaire de jusqu'à 125 000 bars rayés pour la pêche commerciale communautaire annoncée en 2024, un total de 25 000 bars rayés a été alloué en 2025 à cinq Premières Nations participantes.

Les seuls renseignements disponibles sur les prises et l'effort de la pêche récréative du bar rayé dans le sGSL sont ceux recueillis par la province de Québec sur la rive nord de la baie des Chaleurs entre 2014 et 2022 (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en préparation¹).

¹ MELCCFP. En préparation. La pêche récréative au bar rayé au Québec, synthèse 2014-2022. MELCCFP.

Considérations relatives aux écosystèmes et aux changements climatiques

Les facteurs liés aux écosystèmes et aux changements climatiques qui influent sur l'état du stock de bar rayé dans le sGSL sont inconnus, mais il est probable que les changements climatiques auront une incidence sur l'ensemble de la communauté côtière, ce qui modifiera l'écosystème. Les répercussions du réchauffement climatique sur le bar rayé du sGSL pourraient comprendre une saison de croissance plus longue et un taux de survie des juvéniles plus élevé. À l'inverse, pour le bar rayé dans la baie de Chesapeake, les documents Nelson *et al.* (2025) et Overton *et al.* (2015) mentionnent la possibilité d'un déclin du taux de croissance des juvéniles en raison d'une hypoxie estivale accrue et d'un changement du bassin de proies découlant des conditions de réchauffement. Des changements potentiels dans le moment de la fraie et de la migration du bar rayé et d'autres animaux dans l'écosystème peuvent modifier les relations interspécifiques. Le bar rayé se trouve près de la limite nord de son aire de répartition dans le golfe du Saint-Laurent, qui pourrait s'étendre vers des zones qui étaient auparavant trop froides; par exemple, le bar rayé a été observé pour la première fois à Terre-Neuve-et-Labrador en 2017 (MPO 2018).

Avis sur le stock

Le présent document est une mise à jour pour une année intermédiaire, et le cadre d'évaluation actuel pour le bar rayé dans le sGSL ne fournit pas d'avis prospectif. L'avis le plus récent sur l'évaluation du stock demeure valide (MPO 2021).

SOURCES D'INCERTITUDE

La pêche commerciale communautaire du bar rayé dans la rivière Miramichi Nord-Ouest a commencé au début de mai 2025 et a permis d'échantillonner un nombre limité de filets-trappes avant le début de la saison de pêche commerciale du gaspateau (1^{er} juin 2025). Les données recueillies en mai n'ont pas été utilisées dans le cadre de l'estimation de l'abondance des reproducteurs en 2025 puisque seuls deux des 12-13 filets-trappes habituels durant la saison de pêche normale du gaspateau dans la rivière Miramichi Nord-Ouest étaient en place, ce qui influe sur leur efficacité de capture. L'efficacité de capture des filets-trappes dans le cadre de la pêche commerciale du gaspateau dans la rivière Miramichi Nord-Ouest a été calculée à la fin des années 1990 et dans les années 2000, lorsque des expériences annuelles de marquage et de recapture étaient menées et que l'effort de pêche du gaspateau était le plus constant. Il faut évaluer l'efficacité des filets-trappes lorsque le nombre d'engins utilisés est faible avant de pouvoir utiliser les données en découlant dans la modélisation de l'abondance des reproducteurs.

Les prélèvements de bars rayés sont actuellement déclarés ou minimalement déclarés dans certaines pêches commerciales communautaires, à des fins ASR et commerciales ciblant d'autres espèces du sGSL, et ont déjà été estimés dans la pêche récréative de la rivière Miramichi (MPO 2014; 2015) et de la rive nord de la baie des Chaleurs¹ certaines années. Les statistiques de la pêche ne sont pas recueillies dans le cadre de la pêche récréative du bar rayé ni dans les pêches commerciales entraînant des prises accessoires de bar rayé à divers stades biologiques (p. ex. l'éperlan arc-en-ciel, la capucette, l'anguille, le homard et le gaspateau; MPO 2011). Les prélèvements illégaux de bars rayés dans le sGSL sont également inconnus, mais considérés comme importants (MPO 2011). La mortalité du bar rayé par toutes les sources de pêche est inconnue et n'est pas actuellement prise en compte dans l'estimation de l'abondance des reproducteurs. Les effets à l'échelle de la population découlant de l'accès existant et/ou supplémentaire à la ressource ne peuvent pas être prévus pour le moment et pourraient seulement être perceptibles des années plus tard, après leur concrétisation.

LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION

Nom	Organisme d'appartenance
Breau, Cindy	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Bujold, Valérie	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Québec
Burbank, Jacob	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Douglas, Scott	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Horsman, Matthew	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Imlay, Tara	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Lapointe, Dominique	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Québec
LeBlanc, Eric	Gestion des ressources halieutiques du MPO, région du Golfe
McDermid, Jenni	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Roloson, Scott	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Rondeau, Amélie	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Roy, Mélanie	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe
Taylor, Andrew	Secteur des sciences du MPO, région des Maritimes
Underhill, Kari	Secteur des sciences du MPO, région du Golfe

SOURCES OF INFORMATION

- Bradford, R.G., and Chaput, G. 1997. [Status of Striped Bass \(*Morone saxatilis*\) in the Gulf of St. Lawrence in 1996 and Revised Estimates of Spawner Abundance for 1994 and 1995](#). DFO Can. Stock Asses. Sec. Res. Doc. 97/16. 31 p.
- Chaput, G., and Douglas, S. 2011. [Hierarchical Bayesian Model to Estimate the Spawning Stock of Striped Bass \(*Morone saxatilis*\) in the Northwest Miramichi River, 1994 to 2010](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2011/081. iv + 51 p.
- Chaput, G. et Douglas, S. 2022. [Points de Référence de la Pêche du Bar Rayé \(*Morone saxatilis*\) du Sud du Golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2022/029. xv + 159 p.
- COSEPAC. 2004. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le bar rayé (*Morone saxatilis*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. viii + 51 p.
- COSEPAC. 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le bar rayé (*Morone saxatilis*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xx + 86 p.
- Douglas, S.G., and Chaput, G. 2011. [Assessment and status of Striped Bass \(*Morone saxatilis*\) in the Southern Gulf of St. Lawrence, 2006 to 2010](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2011/097. iv + 22 p.
- MPO. 2011. [Évaluation des dommages admissibles pour le bar rayé \(*Morone saxatilis*\) dans le sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2011/014.
- MPO. 2013. [Mise à jour de 2012 sur l'abondance des reproducteurs et les caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2013/010.

- MPO. 2014. [Prises de la pêche récréative, abondance de reproducteurs et caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent en 2013](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rép. des Sci. 2014/015.
- MPO. 2015. [Prises de la pêche récréative, abondance de reproducteurs et caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent en 2014](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2015/011.
- MPO. 2018. [Abondance de reproducteurs et caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent en 2017](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2018/016.
- MPO. 2021. [Points de référence pour la population de bar rayé \(*Morone saxalis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. de consult. Sci. du MPO. Avis sci. 2021/018. (Erratum : décembre 2022).
- MPO. 2022. [Mise à jour de 2021 sur l'abondance des reproducteurs et les caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2022/024.
- MPO. 2025. [Mise à jour de 2024 sur l'abondance des reproducteurs et les caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2025/011.
- Nelson, T.R., Smith, J.M., Quinn, T.P. 2025. [Comparison of Striped Bass growth between the native and nonnative range through time](#). Mar. Coast. Fish. 17(6): vtaf044.
- Overton, A.S., Griffin, J.C., Margraf, F.J., May, E.B., Hartman, K.J. 2015. [Chronicling Long-Term Predator Responses to a Shifting Forage Base in Chesapeake Bay: An Energetics Approach](#). Trans. Am. Fish. Soc. 144(5): 956–966.

ANNEXE 1

Données utilisées dans l'évaluation du bar rayé de 2025

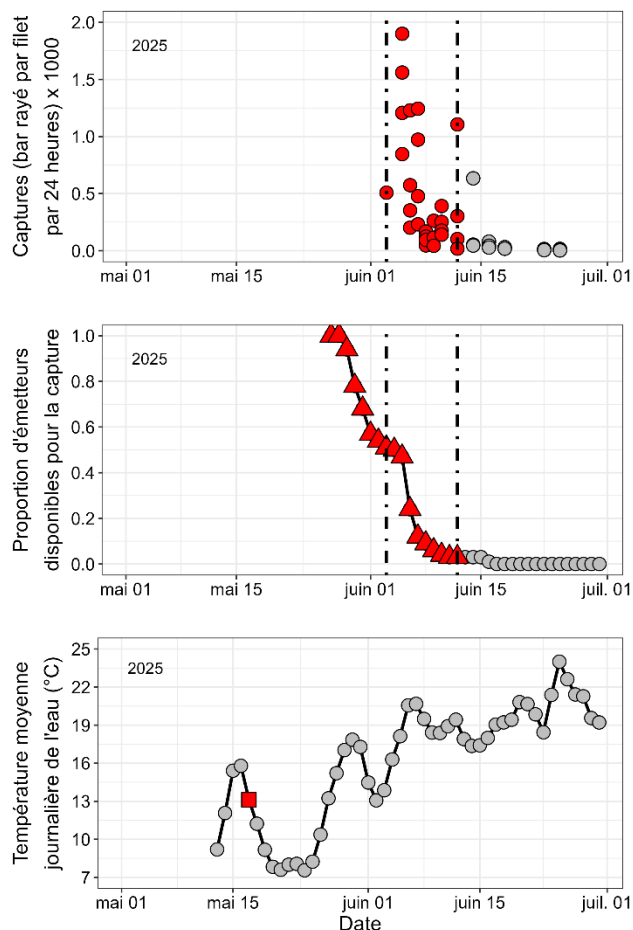


Figure A1 : Nombre de bars rayés capturés par filet-trappe et par jour dans les filets-trappes de la pêche commerciale du gaspareau dans la rivière Miramichi Nord-Ouest en 2025 (rangée supérieure) selon les données sur les prises accessoires de bar rayé (cercles rouges) et la période (lignes tiretées verticales) utilisées dans les analyses des CPUE. Proportion estimée de bars munis d'une étiquette acoustique dans la rivière Miramichi (en amont de Loggieville) en mai et en juin 2025 (rangée du milieu) avec les proportions (triangles rouges) et la période (lignes tiretées verticales) utilisées dans les analyses des CPUE. Le graphique de la rangée inférieure représente la température quotidienne moyenne de l'eau en mai et en juin dans le filet-trappe du MPO à Cassilis, qui est adjacent à la frayère du bar rayé, et le carré rouge représente la température du 17 mai 2025; il s'agit de la date de la première observation de la fraie du bar rayé dans l'estuaire supérieur de la rivière Miramichi Nord-Ouest. En raison de la baisse de la température de l'eau au cours de la semaine du 18 mai, les observations de la fraie ont été limitées jusqu'à la semaine du 26 mai, lorsque la température de l'eau a dépassé 10 °C à nouveau.

CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région du Golfe
Pêches et Océans Canada
C.P. 5030, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9B6

Courriel : dfo.glfcsa-casglf.mpo@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-3815

ISBN 978-0-660-98273-1 N° cat. Fs70-7/2026-008F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2026

Ce rapport est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#).



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2026. Mise à jour de 2025 sur l'abondance des reproducteurs et les caractéristiques biologiques du bar rayé (*Morone saxatilis*) du sud du golfe du Saint-Laurent. Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2026/008.

Also available in English:

DFO. 2026. *Update of Spawner Abundance and Biological Characteristics of Striped Bass (Morone saxatilis) in the Southern Gulf of St. Lawrence to 2025.* DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2026/008.